

Exercice de la profession de pharmacien (Titre 2 du livre 2 de la partie IV du CSP)

29/07/2004

PARTIE IV
PROFESSIONS DE SANTÉ
LIVRE II
PROFESSIONS DE LA PHARMACIE

TITRE II
EXERCICE DE LA PROFESSION DE PHARMACIEN

Chapitre Ier
Conditions d'exercice

Section 1 - Autorisation d'exercice de personnes titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de valeur scientifique attestée
Sous-section 1 - Epreuves de vérification des connaissances

Sous-section 2 - Rôle du Conseil supérieur de la pharmacie

Section 2 - Autorisation d'exercice des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen titulaires d'un titre de formation délivré par l'un de ces Etats ou délivré par un Etat tiers et reconnu par un Etat, membre ou partie

Section 3 - Autorisation d'exercice des titulaires de titres de formation obtenus dans la province de Québec

Section 4 - Suspension temporaire du droit d'exercer

Section 5 - Conventions et liens avec les entreprises

Section 6 - Suspension en cas d'urgence

Section 7 - Identification et listes des membres de la profession de pharmacien

Chapitre II
Inscription au tableau de l'ordre et déclaration de prestation de services

Section 1 - Inscription au tableau de l'ordre

Section 2 - Déclaration de prestation de services